

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

*VL SAVF n° 00254
18/04/2018*

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ;
- VU le décret n°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi n° 034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
- VU la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- VU le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé (EPS) ;
- VU le décret n° 2015-1268/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 09 novembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers régionaux du Burkina Faso ;
- VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Sur rapport du Ministre de la Santé ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 04 avril 2018 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Gaoua pour un premier mandat de trois (03) ans :

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du Ministère de la santé :

- Monsieur Pascal ILBOUDO, Mle 53 719 F, Administrateur des hôpitaux et des services de santé.

Au titre du Ministère de l'économie, des finances et du développement :

- Monsieur N'Golo Brahima OUATTARA, Mle 34 826 H, Inspecteur des impôts.

Au titre du Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille :

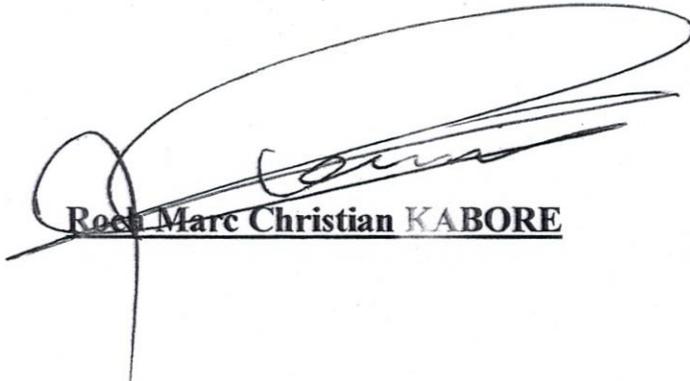
- Monsieur Sié PALENFO, Mle 41 070 Z, Administrateur des affaires sociales.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE CONSEIL REGIONAL DU SUD-OUEST

- Monsieur Bamouroukoun Marcel DA, sociologue.

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 avril 2018



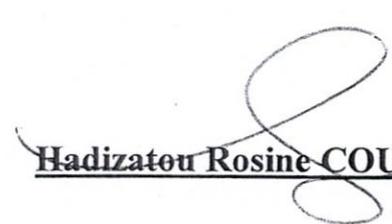
Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Développement



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Le Ministre de la Santé



Nicolas MEDA